

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE
Commune déléguée de Le Béný Bocage
ARRETE N°2024/B27

Dossier n° PC 014 061 23B0008
Date de dépôt : 08/12/2023
Demandeur : Monsieur John ASHTON
Pour : Construction d'une maison d'architecture contemporaine
Adresse du terrain : La Porte Audry - Le Béný Bocage à 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE
Référence cadastrale : ZE73
Superficie du terrain : 1 500,00 m ²

ARRÊTÉ
accordant un Permis de construire comprenant ou non des démolitions
au nom de la commune déléguée de Le Béný Bocage

Le Maire délégué de la commune déléguée de Le Béný Bocage,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune de Soulevre en Bocage en date du 01/12/2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Soulevre en Bocage approuvé le 23/09/2021, (Zone Ubp),

Vu la demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions, présentée le 08/12/2023, par Monsieur John ASHTON, demeurant au lieudit La Porte Audry - Le Béný Bocage à Soulevre en Bocage (14350),

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison d'architecture contemporaine,
- sur un terrain situé au lieudit La Porte Audry - Le Béný Bocage à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),
- pour une surface de plancher créée de 126 m²,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.) en date du 09/02/2017,

Vu l'avis des services de ENEDIS en date du 22/12/2023,

Vu l'avis du Syndicat des Bruyères en date du 14/12/2023,

Vu les pièces du dossier,

Vu les pièces complémentaires fournies les 06/12/2023, 19/01/2024, 19/02/2024 et 26/02/2024,

ARRÊTE

Article 1

Le Permis de construire comprenant ou non des démolitions est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Ledit permis est assorti des prescriptions énoncées ci-après :

RESEAU :

Électricité :

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la présente demande a été instruite pour une puissance de raccordement de 12Kva monophasé.

Fait à SOULEUVRE EN BOCAGE, le 24 avril 2024
Le Maire délégué de LE BENY-BOCAGE,

